

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GFI INFORMATIQUE

(Eurolist)

Par courrier du 15 mai 2007, la société Boussard & Gavaudan Asset Management L.P (1) (sise 33 Bruton Street, Londres W1J 6HH, Royaume Uni) et la société Boussard & Gavaudan Gestion (2) (sise 69 boulevard Haussmann, 75008 Paris) ont déclaré avoir franchi de concert :

- en baisse, le 10 mai 2007, par suite de cessions sur le marché d'actions GFI INFORMATIQUE sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GFI INFORMATIQUE et détenir de concert 2 309 113 actions et droits de vote GFI INFORMATIQUE, soit 4,98% du capital et des droits de vote de la société (3) ;
- en hausse, le 11 mai 2007, par suite d'acquisitions sur le marché d'actions GFI INFORMATIQUE sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GFI INFORMATIQUE et détenir de concert 2 319 113 actions et droits de vote GFI INFORMATIQUE, soit 5,005% du capital et des droits de vote de la société (3).

-
- (1) Déléataire de la gestion des fonds Sark Master Fund Limited et Channel Bridge Special Situations Master Fund Limited, « mutual funds » enregistrés aux Iles Caïmans. Boussard & Gavaudan Partners Limited détient 54,70% de Boussard & Gavaudan Asset Management L.P et en est le « general partner ».
 - (2) Société de gestion de portefeuille, contrôlée à 100% par Boussard & Gavaudan Partners Limited, gestionnaire des fonds communs de placement BG Long Term Value et BGEONIA Arbitrage.
 - (3) Sur la base d'un capital composé de 46 339 887 actions représentant autant de droits de vote.